

Arrêté modificatif de composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Comité Social Territorial

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FBPA-021-11708/2022/CM du 5 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l’avis des représentants de l’établissement ;
- La délibération FBPA-034-12940/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation Spécialisée du futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté modificatif n° 24/522/CM du 23 octobre 2024 de composition du Comité Social Territorial ;
- Le Procès-Verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l’élection professionnelle du jeudi 8 décembre 2022 des représentants du personnel au Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- L'arrêté initial n° 23/179/CM du 14 mars 2023, les arrêtés modificatifs n° 23/212/CM du 5 avril 2023, n°23/276/CM du 1^{er} juin 2023, n°23/414/CM du 13 septembre 2023, n°24/121/CM du 19 mars 2024, n° 24/169/CM du 17 mai 2024, n°24/486/CM du 5 septembre 2024, n°24/550/CM du 29 octobre 2024 , n°25/132/CM du 21 février 2025, n°25/196/CM du 10 avril 2025, n°25/345/CM du 28 mai 2025 et n°25/507/CM du 30 juillet 2025 portant composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Le départ du 1^{er} septembre 2025, de Madame Nelly NANNERO en qualité de représentante titulaire de l'administration;
- Dans ces conditions, Madame Madeleine MARTIN est désignée par l'administration en qualité de représentante titulaire en remplacement de Madame Nelly NANNERO.

Pour le collège des représentants du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Au 19 décembre 2025, Madame Sabrina BELLONI a démissionné de son rôle de représentante du personnel titulaire pour le Syndicat UNSA ;

- Dans ces conditions, Monsieur Daniel TEURLAY, Secrétaire Général du Syndicat UNSA, a désigné Monsieur Guillaume DI MAIDA en qualité de représentant titulaire en remplacement de Madame Sabrina BELLONI.
- Au 1^{er} janvier 2026, Monsieur Roger DOMENGET cesse son activité professionnelle qui met fin à son mandat en qualité de représentant du personnel suppléant pour le Syndicat UNION ;
- Dans ces conditions, Monsieur Alain BROSSEAU, Secrétaire Général du Syndicat UNION, a désigné Monsieur Jean ALLIKHAN en qualité de représentant suppléant en remplacement de Monsieur Roger DOMENGET.
- Au 5 janvier 2026, Monsieur Serge TAVANO, Secrétaire Général du Syndicat FSU, a désigné Monsieur Eric TAILLANDIER en qualité de représentant suppléant en remplacement de Madame Aïssa FETIMI.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°25/507/CM est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de l'administration et du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2026
Publié le 26 janvier 2026

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

- M. Martial ALVAREZ

- Mme Solange BIAGGI

- M. Guy BARRET

- M. Alain ROUSSET

- M. David GALTIER

- M. Gérard FRAU

- M. Laurent SIMON

- M. Domnin RAUSCHER

- Mme Sandra ROSSI

Suppléants

- Mme Véronique MIQUELLY
- M. Frédéric GUELLE

- M. Roland MOUREN
- Mme Emilie CANNONE

- M. Philippe GINOUX
- Mme. Laurence SEMERDJIAN

- Mme Sarah BOUALEM
- M. Patrick GHIGONETTO

- Mme Nicole JOULIA
- M. Vincent GOYET

- M. Bruno GILLES
- M. Pierre LAGET

- M. Bernard DESTROST
- M. Christian NERVI

- Mme Aima PUCCINELLI
- M. Olivier DESARNAUD

- Mme Isabelle ROHEE-SROKA
- Mme Christine VIAL

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2026
Publié le 26 janvier 2026

- Mme Madeleine MARTIN
- Mme Elodie LUCHINI
- M. Jean-Philippe D'ISSERNIO
- Mme Laurence DARDHALON
- Mme Pascale PIETTA
- M. Fabrice BARDISA
- Mme Florence BOUKENNA
- Mme Aurore LEROUX
- Mme Marianne REINIG
- Mme Isabelle LOUIS
- M. Vincent SENAME
- M. Loik QUEFFELEC
- M. David SANCHEZ
- M. Bruno CAMINADE
- M. Cyrille NAUDY
- Mme Marie Christine DE PALMA
- M. Damien VILLECROZE
- Mme Aurore MATTEO

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

- M. Patrice AYACHE (FO)
- Mme Magali TROSSEVIN (FO)
- M. Karim YAGOUB (FO)

Suppléants

- M. Jean-François FILOSA (FO)
- M. Eric DOGNON (FO)
- M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)
- M. Florent VICO (FO)
- M. Francis ATOKO (FO)
- M. Laurent PARRINELLO (FO)

- Mme. Carine RIQUIER-PINET (FO)
- M. Victor PINHEIRO (FO)
- M. Olivier MOURNAUD (FO)

- M. Ahmed AINA (FO)
- M. Louis SCHLOSSER (FO)
- M. Salah BENHEMANI (FO)

- M. Cyril AUGEREAU (FSU)
- Mme Dalila BELKAMSA (FSU)
- M. Laurent BENAC (FSU)

- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (FSU)
- M. Yannick BLANC (FSU)
- M. Fabien DUMAS (FSU)

- M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (FSU)
- M. Eric TAILLANDIER (FSU)
- Mme Frédérique BONNABESSE (FSU)

- Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
- Mme Leila IKHLEF (FSU)
- M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

- M. Pierre ROCHARD (FSU)
- M. Jérémy PORTE (FSU)
- M. Mohamed REKAIKI (FSU)

- M. Guillaume DI MAIDA (UNSA)
- M. Michael BLAVIER (UNSA)
- Mme Maëlle BLAVIER (UNSA)

- M. Michel KROL (UNSA)
- M. Jean-Marie BOURDET (UNSA)
- Mme Diane PAGE (UNSA)

- M. Franck PAPAIN (UNSA)
- M. Bruno PORTAL (UNSA)
- Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

- Mme Dominique MACCARI (CGT)
- M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)
- Mme Immane WILD (CGT)

- M. Alain BROSSEAU (UNION)

- M. Patrick BRUCHON (UNION)

- M. Jean ALLIKHAN (UNION)

Article 2 :

Monsieur Martial Alvarez assure la présidence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David Galtier assurera cette même présidence.

Article 4 :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de son affichage et que le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Marseille, le 26 janvier 2026

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2026
Publié le 26 janvier 2026